



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST

LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects/Projets Spéciaux

Terrasses de la Chaudière 4th Floo

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Fournisseurs de Services pour les i	
Solicitation No. - N° de l'invitation 6D112-202772/A	Date 2020-09-16
Client Reference No. - N° de référence du client 6D112-202772	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$ZL-105-38463
File No. - N° de dossier 105zl.6D112-202772	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-10-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Génier, Nicole	Buyer Id - Id de l'acheteur 105zl
Telephone No. - N° de téléphone (873) 353-7957 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
6D051-202601/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
6D051-202601

Amd. No. - N° de la modif.
--
File No. - N° du dossier
105zl 6D051-202601

Buyer ID - Id de l'acheteur
105zl
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT UN OU DES FOURNISSEURS DE SERVICES POUR
LES INSTALLATIONS FÉDÉRALES DE QUARANTAINE ET D'ISOLEMENT
DU
GOUVERNEMENT DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte et objet de la présente demande de renseignements	3
2.	Nature de la demande de renseignements	4
3.	Portée éventuelle des travaux et contraintes	4
4.	Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales	6
5.	Échéancier	6
6.	Nature et présentation des réponses attendues	6
7.	Coûts des réponses	6
8.	Traitement des réponses	7
9.	Contenu de la présente demande de renseignements	7
10.	Présentation des réponses	7
11.	Communications	8
12.	Soumission des réponses à la présente demande de renseignements	8
13.	Date de clôture de la demande de renseignements	8

Annexe A – Questions aux fournisseurs

Annexe B – Emplacement des installations de quarantaine désignées (IQD) existantes

Annexe C – Emplacement des éventuelles IQD futures près de points d'entrée fortement achalandés

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT UN OU DES FOURNISSEURS DE SERVICES POUR
LES INSTALLATIONS FÉDÉRALES DE QUARANTAINE ET D'ISOLEMENT
DU
GOUVERNEMENT DU CANADA**

1. Contexte et objet de la présente demande de renseignements

(a) Objectif

Le gouvernement du Canada envisage de faire appel à un fournisseur de services tiers pour les installations fédérales de quarantaine et d'isolement qui serviront à héberger et à soigner des personnes pour des raisons de santé publique et d'autres exigences fédérales connexes liées à la réponse à la pandémie de COVID-19. Le gouvernement sollicite l'avis des fournisseurs de services actuels sur la meilleure méthode pour aménager, exploiter et gérer tous les services associés à ces installations. La présente demande de renseignements (DDR) vise à obtenir la rétroaction de fournisseurs de services potentiels afin d'élaborer une éventuelle stratégie de gestion de ces installations.

Si le gouvernement du Canada déterminait qu'une solution gérée par un tiers est une stratégie viable, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pourrait lancer une demande de propositions (DP) pour offrir aux fournisseurs l'occasion de soumissionner pour les services requis conformément à l'annexe figurant dans ce document.

(b) Objet

Avec la présente DDR, la rétroaction de l'industrie est sollicitée dans les buts suivants :

- i. Connaître l'avis des fournisseurs, y compris des conseils et une orientation quant à l'exploitation des installations;
- iii. Évaluer l'intérêt de l'industrie à soumissionner une éventuelle DP;
- iii. Cerner et aplanir tout obstacle potentiel à la concurrence, lorsque possible;
- iv. Confirmer que les fournisseurs potentiels peuvent offrir le type de service demandé dans une possible DP à venir.

(c) Contexte

En vertu du décret d'urgence en vigueur, tous les voyageurs qui arrivent au Canada doivent disposer d'un endroit adéquat où s'isoler ou se mettre en quarantaine. L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) gère actuellement 11 installations de quarantaine désignées (IQD), réparties dans 9 villes du Canada et pouvant accueillir un total de 1 600 voyageurs. Le personnel régional de l'ASPC a la responsabilité de la gestion de neuf des installations de quarantaine situées à divers endroits au Canada, et ce sont des fournisseurs externes qui assurent les services de logistique, de nettoyage, de transport, d'alimentation et de soins infirmiers. Pour le moment, les IQD sont utilisées pour satisfaire à l'obligation de quarantaine de 14 jours liée à la COVID-19 pour les voyageurs internationaux ne disposant pas d'un endroit convenable pour s'isoler. Au fil du temps, l'utilisation des IQD pourrait être temporairement interrompue jusqu'à ce que le gouvernement du Canada en ait besoin à nouveau; les

IQD pourraient aussi être utilisées pour d'autres besoins. En prévision de la nécessité éventuelle de recourir à des installations de quarantaine au cours de la prochaine ou des deux prochaines années en raison de la pandémie de COVID-19, l'ASPC envisage de faire appel à un fournisseur de services tiers pour fournir et gérer en son nom les installations et tous les services connexes. L'ASPC pourrait également envisager d'étendre son parc d'installations à d'autres endroits figurant à l'annexe C, ci-jointe.

2. Nature de la demande de renseignements

La présente DDR ne constitue pas un appel d'offres. Elle ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de tous biens ou services décrits dans la présente DDR ne devraient pas réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la présente. La présente DDR ne donnera pas lieu non plus à la création de listes de fournisseurs. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à la présente DDR ne l'empêchera de participer à aucun processus d'approvisionnement ultérieur. De plus, la présente DDR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou l'autre des biens et des services qui y sont décrits. La présente DDR vise simplement à solliciter des renseignements et des commentaires de l'industrie sur les questions qui y sont abordées.

3. Portée éventuelle des travaux et contraintes

Les services qui seront gérés par le fournisseur de services tiers sont les suivants :

- **Hébergement** pour un maximum de 1 600 personnes réparties dans tout le Canada, l'utilisation la plus fréquente et le plus grand nombre se trouvant dans les installations de Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal. Il pourrait s'agir d'hôtels ou d'autres immeubles où des personnes, des couples ou des familles pourraient être logés et recevoir des produits de première nécessité. Il sera important que le logement se trouve tout près de l'aéroport ou du point d'entrée et d'un hôpital de soins aigus.
- **Nourriture et besoins accessoires.** Les repas doivent être préparés à l'interne ou à l'externe et livrés aux voyageurs hébergés sur place – trois fois par jour – et correspondre à divers régimes alimentaires (p. ex. pour diabétiques, sans gluten, végétarien). Des collations et d'autres articles accessoires (par exemple, d'hygiène personnelle) devront être fournis selon les besoins.
- **Transport** à destination des installations depuis les aéroports et les points d'entrée au Canada, ainsi qu'en provenance des installations. Prise en charge et dépôt des voyageurs à diverses fins (transport médical et non médical) dans un rayon correspondant à 12 heures de route de tous les points d'entrée, dans l'heure qui suit l'arrivée du voyageur. Transport non médical (période post-quarantaine) dans un rayon de 2 heures de route;
- **Les services de sécurité assurés en tout temps sur place par des gardiens autorisés feront l'objet d'un contrat indépendant;**
- **Gestion des installations,** incluant des services intégrés et coordonnés de gestion d'installation – en personne et virtuellement – en tout temps pour l'enregistrement des voyageurs, le soutien logistique, la distribution de nourriture ainsi que la gestion et l'aiguillage des demandes des voyageurs;
- **Soins infirmiers, évaluations de la santé et autres soutiens en matière de santé,** y compris des bilans de santé réguliers (jusqu'à trois fois par jour par voyageur) par des professionnels de la santé agréés (p. ex. infirmiers autorisés, infirmiers auxiliaires autorisés, médecins, professionnels de la santé mentale et de la toxicomanie), dont l'évaluation des symptômes de maladies transmissibles, notamment de la COVID-19;
- **Nettoyage et désinfection quotidiens** de toutes les chambres occupées, des aires communes et des surfaces fréquemment utilisées et désinfection finale à la fin de chaque séjour;

- **Programme de prévention et de contrôle des infections (PCI)** qui maintiendra l'intégrité de la zone de quarantaine. Cela comprend:
 - Un accès contrôlé aux différentes aires, un espace pour l'habillage et le déshabillage, des entrées/sorties séparées avec séparation des voyageurs symptomatiques et asymptomatiques;
 - l'accès à un professionnel qualifié en PCI qui peut mettre en place des mesures de PCI, y former le personnel et surveiller la conformité en matière de PCI dans toutes les installations;
 - l'accès à un expert compétent en PCI pour l'aménagement de l'installation, la formation des fournisseurs et du personnel, et le contrôle régulier du respect des lignes directrices en matière de PCI;
 - la fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) au personnel et aux voyageurs conformément aux directives de l'ASPC en la matière;
- **Collecte de données et production de rapports**, y compris la collecte et la tenue de dossiers pour tous les voyageurs hébergés, y compris les données démographiques, les résultats des évaluations de santé et les données sur l'état de santé, la fourniture de médicaments, l'état de santé mentale et le nombre total de voyageurs nouveaux et existants hébergés et ayant obtenu leur congé par date, ainsi que le total depuis le début de l'année. Les données sont agrégées en fonction de l'écart du nombre de voyageurs par rapport à la veille, et ventilées selon l'état symptomatique et le motif de l'hébergement. Les dossiers doivent être stockés et transmis quotidiennement à l'ASPC de manière cryptée et sécurisée;
- **Affectation de ressources et d'équipement** associés à l'ensemble des services fournis dans les installations et décrits ci-dessus (p. ex., conducteurs, agents de sécurité, professionnels de la santé agréés, personnel de type hôtelier aux fins de la gestion de l'installation, du soutien logistique, de l'enregistrement, du nettoyage, de la préparation des aliments, du contrôle des données, etc.; l'équipement de soutien sur place peut inclure : un parc de véhicules; des outils de dépistage; les accessoires du personnel; l'équipement et les fournitures de prévention des infections, ainsi que l'équipement de protection individuelle et l'équipement de sécurité; les fournitures de bureau; de l'équipement informatique et l'accès réseau et à Internet, etc.).

Il est prévu que l'utilisation des installations augmentera et diminuera, car les besoins pourraient varier au fil du temps. En conséquence, le fournisseur de services devrait être en mesure d'activer une installation et de la pourvoir en ressources et en services dans un délai très court.

Bien que l'ASPC souhaite avoir un seul fournisseur pour toutes les installations, elle envisage d'autres modèles de fonctionnement pour la prestation des services, par exemple :

1. Un seul fournisseur de services « **Clé en main** » qui fournit et gère les logements et l'ensemble des services, ressources et équipements pour toutes les installations;
2. Un **modèle « régional »** dans lequel un fournisseur de services « Clé en main » fournit et gère les logements et l'ensemble des services, ressources et équipements pour toutes les installations dans une région donnée;
3. Un **modèle « national mixte »** dans lequel l'ASPC fournit les logements (par l'entremise d'un ou de plusieurs marchés/baux) et un seul fournisseur de services qui exploite et gère l'ensemble des services, des ressources et de l'équipement pour toutes les installations;
4. Un modèle « **régional mixte** » dans lequel l'ASPC fournit les logements (par l'entremise d'un ou de plusieurs marchés) et un seul fournisseur de services dans chaque région qui exploite et gère l'ensemble des services, des ressources et de l'équipement pour toutes les installations dans une région donnée;
5. Un modèle « **central** » dans lequel un seul fournisseur de services fournit, exploite et gère l'ensemble des services, des ressources et de l'équipement dans les plus grandes régions géographiques (Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal) et exploite une méthode pour

- transporter les voyageurs depuis tous les points d'entrée au Canada jusque dans ces différentes régions;
6. Un modèle « **partagé** » dans lequel un fournisseur de services fournit les baux pour le logement et l'équipement nécessaires à l'installation et un marché distinct avec un ou plusieurs fournisseurs pour l'exploitation, la dotation en personnel et la gestion des services, des ressources et de l'équipement dans les installations louées;
 7. Des **soumissions conjointes** ou des partenariats de deux ou trois fournisseurs de services différents pour couvrir l'ensemble des besoins avec une prestation intégrée de l'hébergement, des services, des ressources et de l'équipement dans toutes les installations.

L'ASPC est consciente que le ou les fournisseurs peuvent avoir besoin de sous-traiter une partie des travaux, des services, des ressources ou de l'équipement.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Voici une liste de lois, d'accords commerciaux et de politiques gouvernementales qui pourraient avoir des conséquences sur une demande de renseignements :

- a) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE);
- b) Accord de libre-échange canadien (ALEC).

5. Échéancier

Les réponses devront tenir compte de l'échéancier suivant :

Tâche	Fin
Processus de DDR	Septembre ou octobre 2020
Publication de la DP	Décembre 2020
Évaluations dans le cadre de la DP	Février ou mars 2021
Attribution du marché	31 mars 2021

6. Nature et présentation des réponses attendues

Les répondants sont invités à présenter leurs commentaires ou préoccupations et, le cas échéant, des recommandations pertinentes sur la façon de combler les besoins et de répondre aux objectifs définis dans cette DDR. Ils sont également invités à commenter le contenu, la forme et le plan de tous documents préliminaires joints à cette DDR. Les répondants sont priés d'explicitier les hypothèses qu'ils avancent dans leur réponse.

7. Coûts des réponses

Le Canada ne remboursera aucune dépense engagée par les répondants pour répondre à la présente DDR.

8. Traitement des réponses

- (a) **Utilisation des réponses** : Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourrait les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement ou les besoins contenus dans cette DDR. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDR.
- (b) **Équipe d'examen** : Une équipe d'examen composée de représentants du Canada examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'engager un consultant indépendant ou de recourir aux services des ressources du gouvernement qu'il juge nécessaires pour procéder à l'examen de toute réponse.
- (c) **Confidentialité** : Les répondants devraient indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera ces parties en toute confidentialité sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>
- (d) **Activité de suivi** : Le Canada pourrait, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour lui poser d'autres questions ou obtenir des éclaircissements quant à un aspect ou un autre d'une réponse.

9. Contenu de la présente demande de renseignements

La documentation comprise dans la présente DDR demeure un document évolutif, et les répondants ne devraient pas supposer que de nouvelles clauses ou exigences ne seront pas ajoutées à toute demande de soumissions que le Canada pourrait publier. Il se peut également que des clauses ou des exigences soient supprimées ou modifiées. On demande aux répondants de faire part de leurs commentaires concernant tout aspect de la méthode proposée.

10. Présentation des réponses

- (a) **Page couverture** : Si la réponse comporte plusieurs documents, indiquez sur la page couverture de chacun le titre de la réponse, le numéro de la demande de renseignements, le numéro du document et le nom officiel complet du répondant.
- (b) **Page titre** : La première page de chaque document de la réponse, après la page couverture, doit être la page de titre et cette dernière doit comporter les éléments suivants :
- i. le titre de la réponse du répondant;
 - ii. le nom et l'adresse du répondant;
 - iii. le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant;
 - iv. la date;
 - v. le numéro de la DDR.
- (c) **Système de numérotation** : Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant à celui de la présente DDR. Tout renvoi à des documents descriptifs, à des manuels techniques et à des dépliants dans la réponse doit respecter ce système.
- (d) **Nombre d'exemplaires** : Le Canada demande aux répondants d'envoyer par courriel une copie électronique, en format PDF, de leur réponse.
- (e) **Structure** : Si possible, les répondants devraient fournir les renseignements conformément à la structure de l'annexe A et répondre au plus grand nombre des questions qui y figurent.

Solicitation No. - N° de l'invitation
6D051-202601/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
6D051-202601

Amd. No. - N° de la modif.
--
File No. - N° du dossier
105zl 6D051-202601

Buyer ID - Id de l'acheteur
105zl
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

11. Communications

Toutes les demandes d'information et de clarifications et les autres communications relatives à la présente DDR doivent être exclusivement adressées à l'autorité contractante de TPSGC. Comme il ne s'agit pas d'un appel d'offres, le Canada ne répondra pas nécessairement directement à toutes les demandes d'information par écrit et n'enverra pas les réponses à tous les fournisseurs potentiels. Toutefois, les répondants qui ont des questions sur la DDR pourront les poser à l'autorité contractante indiquée dans le présent document :

Nom : Nicole Genier
Titre : Chef de l'équipe d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale de l'approvisionnement
Direction de l'approvisionnement des services professionnels spécialisés
Numéro de téléphone : 873-353-7957
Adresse électronique : Nicole.genier@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le Canada peut résumer les commentaires reçus et informer les fournisseurs sur le site www.achatsetventes.gc.ca de la façon dont les questions, les idées et les solutions de l'industrie ont été prises en compte.

12. Soumission des réponses à la présente demande de renseignements

- (a) Les répondants doivent fournir les coordonnées d'une personne-ressource dans leur réponse.
- (b) Toute modification apportée à la présente DDR sera affichée sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter le site Achatsetventes.gc.ca régulièrement pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

13. Date de clôture de la demande de renseignements

- a) La réponse doit être transmise à l'autorité contractante de TPSGC dont le nom figure ci-dessus au plus tard le 19 octobre 2020.
- b) **Responsabilité relative au délai à respecter** : Il incombe à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est livrée à la bonne adresse et qu'elle est reçue dans les délais prescrits.

Annexe A – Questions aux fournisseurs

1. Le marché

A) Votre organisation possède-t-elle une expérience antérieure de la gestion d'une exploitation de cette portée et de cette envergure? Dans l'affirmative, veuillez fournir un aperçu de cette expérience et précisez dans votre réponse le nombre de personnes servies, le nombre de sites, la gamme des services fournis et le modèle de prestation de services utilisé. Si possible, veuillez décrire le plan opérationnel utilisé ou en fournir un exemplaire. Le client a-t-il fourni l'équipement requis, par exemple les logiciels ou les systèmes de production de rapports à utiliser?

B) L'ASPC envisage plusieurs modèles opérationnels, qui sont décrits au point 3 de la section « Portée éventuelle des travaux et contraintes », ci-dessus.

Quel modèle vous semble le plus réaliste? Y a-t-il des modèles qui semblent inenvisageables pour vous? Si oui, pourquoi?

2. Endroits

A) Dans quelles régions ou dans quels endroits êtes-vous en mesure de fournir des services (veuillez consulter la liste des installations actuelles en annexe B et la liste des installations potentielles futures en annexe C)?

B) Y a-t-il à vos yeux des risques majeurs liés à une stratégie d'approvisionnement nationale ou régionale?

C) Estimez-vous qu'un groupe d'installations ou de services plus petits par contrat aurait une incidence sur votre intérêt ou votre capacité à répondre à une éventuelle demande de propositions future? Est-il nécessaire pour vous qu'il y ait un nombre minimal d'installations ou de services par contrat?

D) Y a-t-il des endroits où il vous est impossible de fournir des services? Si oui, pourquoi?

3. Services fournis

A) Parmi les services suivants, lesquels êtes-vous en mesure de fournir (vous-même ou par l'entremise d'un sous-traitant) à tous les endroits :

- a. Hébergement;
- b. Nourriture et besoins accessoires;
- c. Transport à destination et en provenance des installations;
- d. Gestion des installations;
- e. Soins infirmiers, évaluations de la santé et autres services de soutien en matière de santé;
- f. Nettoyage;
- g. Programme de prévention et de contrôle des infections (PCI);
- h. Collecte de données et production de rapports;
- i. Affectation de ressources et équipement associés à l'ensemble des services fournis dans les installations.

4. Considération technique

Solicitation No. - N° de l'invitation
6D051-202601/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
6D051-202601

Amd. No. - N° de la modif.
--
File No. - N° du dossier
105zl 6D051-202601

Buyer ID - Id de l'acheteur
105zl
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

A) Quels renseignements techniques jugeriez-vous essentiels à inclure dans l'énoncé des travaux pour composer avec la variabilité des normes, des niveaux de services, etc. d'une région à l'autre

5. Mécanisme de paiement

A) Quelle structure de base de paiement serait la plus logique pour ce type de contrat? Tarifs d'utilisation minimale/maximale? Tarifs d'attente/d'heures supplémentaires? Etc.

B) Qu'est-ce qui inciterait les fournisseurs à maintenir la capacité pendant des périodes d'utilisation minimale?

6. Évolutivité

A) L'ASPC estime que les capacités des installations seront augmentées et réduites selon les besoins. Quelles conditions doivent exister et quelle sorte d'échéancier s'impose pour le cas où l'on devrait augmenter les services ou mettre sur pied une nouvelle installation? Quelles sont les étapes essentielles?

7. Divers

A) Avez-vous des suggestions ou des préoccupations dont l'ASPC et le gouvernement du Canada devraient tenir compte, selon vous, pour satisfaire à ce besoin?

Annexe B – Emplacement des installations de quarantaine désignées (IQD) existantes

Emplacement des IQD actuelles	Points d'entrée à proximité
Calgary	Aéroport international de Calgary;
	Aéroport international d'Edmonton
	Coutts
Vancouver	Aéroport international de Vancouver
	Douglas Passenger
	Pacific Highway
	Huntingdon
	Aldergrove
	Vancouver Harbour Flight Centre
Kelowna	Osoyoos
Winnipeg	Aéroport de Winnipeg
	Emerson
Regina	Regina
Toronto	Aéroport international Pearson – Toronto
	Aéroport Billy Bishop - Toronto
Montréal	Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau
	Saint-Bernard-de-Lacolle (autoroute 15)
	Saint-Armand
	Stanstead, autoroute 55 (Rock Island)
Halifax	Aéroport international de Halifax – Passagers
Fredericton	St. Stephen
	Edmundston
	Woodstock
	Fredericton
St. John's	St. John's (T.-N.-L.)
Whitehorse	Whitehorse (Yukon)

Solicitation No. - N° de l'invitation
6D051-202601/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
6D051-202601

Amd. No. - N° de la modif.
--
File No. - N° du dossier
105zl 6D051-202601

Buyer ID - Id de l'acheteur
105zl
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe C – Emplacement des éventuelles IQD futures près de points d'entrée fortement achalandés

Emplacement des IQD potentielles	Points d'entrée à proximité
Saskatoon	Saskatoon
Windsor	Windsor
	Pont Ambassador
	Pont Blue Water
	Tunnel de Windsor
Niagara	Niagara
	Fort Erie
	Pont Rainbow
	Pont Queenston
Ottawa	Aéroport international d'Ottawa
	Lansdowne
	Prescott – Passagers
Sault Ste. Marie	Sault Ste. Marie
Winnipeg/Thunder Bay	Fort Frances – Passagers
	Pigeon River
Québec	Aéroport international Jean-Lesage
Charlottetown	Charlottetown
Iqaluit	Iqaluit (NU)
Yellowknife	Yellowknife (T.N.-O.)